



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

22 DEC. 2006

1478

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 décembre 2006

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 75 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Transports concernant le « péage commun ».

Les gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique ont pris la décision de principe d'introduire un système de péage routier le 1^{er} janvier 2008. Au Luxembourg, aucune démarche n'a encore été entreprise jusqu'à présent en vue de l'instauration d'une vignette routière.

Selon mes informations, le Luxembourg a cependant plaidé lors d'un colloque Benelux-GIBET sur la thématique des transports et de l'énergie pour l'introduction d'un « péage commun » au Benelux.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Transports :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces allégations ?
- Monsieur le Ministre envisage-t-il introduire un système de péage routier au Luxembourg ?
- Monsieur le Ministre peut-il me dire s'il entend intervenir auprès des gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique en vue de l'introduction éventuelle d'un « péage commun » au Benelux ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.


Marcel Oberweis
Député